



BARÈMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE

POUR LES TRANSACTIONS

MONTANT DE LA TRANSACTION	RÉMUNÉRATION
Moins de 50.000 €	5 000 €
De 51.000 € à 100.000 €	10 %
De 101.000 € à 200.000 €	8 %
Au-delà de 201.000 €	6 %

✚ Pour les locaux professionnels et commerces : Honoraires Libres

POUR LES LOCATIONS

A la charge du locataire :

- ✓ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
Maximum 8 € par m²
- ✓ Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € par m²

A la charge du bailleur :

- ✓ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
Maximum 8 € par m²
- ✓ Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € par m²
- ✓ Honoraires d'entremise : 50 €

✚ LES HONORAIRES DE L'AGENCE SONT EXCLUSIVEMENT A LA CHARGE DES VENDEURS